

COMMISSION ETHIQUE ET TRANSPARENCE

Réunion du 23 SEPTEMBRE 2019

Relevé de décisions

1) Approbation du compte-rendu détaillé et du relevé de décisions de la réunion du 13 mai 2019 :

Les membres de la Commission Ethique et Transparence (CET) adoptent, à l'unanimité, le compte-rendu détaillé et le relevé de décisions de la réunion du 13 mai 2019.

2) Représentation de la CET au sein des commissions :

Tout d'abord la commission des Finances du 1^{er} juillet dernier. Parmi les sujets abordés figurait, notamment, le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement relatif à l'année 2018, dernière année avant le transfert de la compétence eau à la Communauté urbaine Limoges Métropole. Ont ensuite été examinés le réaménagement d'une dette souscrite par Dom' Aulim auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ainsi que l'attribution de subventions. Figurait également à l'ordre du jour de la commission la question de la signature du protocole transactionnel relatif aux travaux de restructuration du stade de Beaublanc. Dans le cadre de cet accord transactionnel, qui a notamment pour effet d'éteindre toute action contentieuse, la Ville assumera au final une part de dépenses s'élevant à un peu plus d'1 M d'euros et percevra près de 6 M d'euros, en plus de la somme déjà versée par l'Etat au titre du FCTVA. Ainsi la collectivité recevra au total plus de 7 M d'euros, lesquels seront consacrés au désendettement de la collectivité.

Figuraient notamment la vente de plusieurs appartements à des particuliers. Il remarque que ces cessions ont été consenties moyennant des prix lui paraissant être, pour environ 10 à 15 %, inférieurs aux « prix du marché » habituellement pratiqués. Ceci s'explique peut-être par une éventuelle vétusté des biens en question. En revanche ces appartements n'ont pas été vendus à une seule personne mais ils ont été cédés à plusieurs particuliers.

Par ailleurs, une information a été donnée par M. le Maire au début de la commission précitée, relative à la signature, ce même 1^{er} juillet 2019, d'un protocole d'accord avec les représentants du collectif des animateurs et des responsables périscolaires de la Caisse des Ecoles.

Pour ce qui est de la réunion de la commission des Finances du 4 juin dernier, consacrée notamment à l'examen du compte de gestion de la collectivité. Aucun des dossiers examinés lors de cette réunion ne paraît devoir justifier des investigations plus poussées de la CET.

Un sujet pourrait utilement être débattu par la CET, à savoir celui du rôle que devraient jouer les commissions municipales. Ces instances devraient avant tout être un véritable lieu de dialogue entre élus de la majorité et de l'opposition, or force est de constater que cet échange d'arguments a plutôt lieu en séance du conseil municipal, au détriment du déroulement d'un véritable débat lors des commissions, chacun des participants

conservant ses arguments pour les faire valoir en séance publique. Cette pratique ne paraît ni propre à ce mandat, ni propre à la Ville de Limoges. L'examen des dossiers en commissions municipales présente un grand intérêt en ce qu'il permet aux élus de poser des questions et d'obtenir des précisions qui s'avèrent utiles pour une meilleure compréhension des dossiers. Mais les commissions devraient être aussi un véritable lieu de débat politique, portant sur le fonds des dossiers, dont les plus importants devraient pouvoir être discutés et éventuellement amendés à l'issue de leur examen dans ces commissions. Les commissions municipales ont une existence légale et sont donc obligatoires.

Les projets ayant été examinés en commission ne soit que très rarement amendés avant d'être soumis au vote du conseil municipal. Les commissions présentent un caractère très très formel, y compris dans leur déroulement.

Concernant la publication, sur le site internet de la Ville, du dernier rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur l'examen de la gestion de la Ville, la CET se renseignera auprès du service communication afin de savoir si cette mise en ligne a été opérée et, si oui, dans quelle rubrique. S'il s'avère que cela n'a pas été fait, les membres présents décident à l'unanimité que la CET questionnera M. le Maire à ce sujet et qu'il lui sera expressément demandé que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes soit déposé sur le site internet de la Ville.

3) Actualités à l'extérieur :

❖ La CET sera représentée à un colloque organisé le 29 novembre autour du fonctionnement des structures d'Ethique pour les élus locaux. A partir de cette expérience, sera envisagée la rédaction d'un article à paraître dans le magazine municipal « Vivre à Limoges ».

❖ La CET a été destinataire d'un questionnaire envoyé par la Ville de Lyon autour des pratiques mises en œuvre par les instances ayant trait à l'Ethique et à la transparence. Une réponse a été élaborée, évoquant les modalités de fonctionnement de la CET de Limoges.

4) Questions diverses :

Le déménagement de la CET dans de nouveaux locaux au sein de l'Hôtel de Ville, initialement prévu cet été, est en cours de réalisation. Ce déménagement ne concerne pas les déclarations d'intérêts des élus et des membres de la CET, lesquelles resteront entreposées au même endroit qu'actuellement.

5) Réflexion sur le devenir des Commissions Ethique et Transparence :

L'existence de la CET prendra fin prochainement, à l'issue de la mandature en cours. Aussi propose-t-elle qu'une réflexion soit initiée en vue de dresser un bilan de son action et d'en tirer des propositions concernant par exemple de nouvelles missions ou de nouvelles modalités de composition, qui pourraient être utiles dans l'optique de la mise en place d'une nouvelle instance. Il serait en effet souhaitable de laisser un bilan aux successeurs de l'actuelle CET afin que la nouvelle instance puisse bénéficier des enseignements issus de cette première expérience. Des éléments documentaires concernant la CET sont d'ores et déjà aisément accessibles, à savoir son règlement intérieur et ses relevés de décisions, qui figurent sur le site internet de la Ville. Il serait pour les membres totalement inconcevable qu'il n'y ait plus d'instance dévolue à l'Ethique et à la transparence après la disparition de

l'actuelle CET. Ne pas assurer la continuité d'un tel dispositif pourrait être interprété comme un signe de repli et d'inquiétude, lequel serait à même d'entacher la crédibilité de la prochaine équipe municipale.

Mais il pourrait être réfléchi à des évolutions, notamment à de nouvelles règles concernant la désignation des membres non élus.

Concernant les missions de cette instance, son rôle consultatif pourrait par exemple être souligné. Il pourrait également être mentionné que, bien que prévu par son règlement intérieur, la CET n'a jamais eu à exercer son rôle de médiation. Parmi les difficultés rencontrées, force est de constater que peu de dossiers ont été traités et que peu de saisines ont été enregistrées, ce qui pourrait soulever la question de la possibilité pour la commission de s'auto-saisir elle-même de certains sujets.

Les membres vont alors entamer une réflexion en vue de pouvoir, lors de la prochaine réunion de la CET, faire différentes propositions quant aux éventuelles évolutions à préconiser concernant les missions et les modalités de fonctionnement de la future instance qui lui succédera.

S'agissant plus particulièrement des actions envisagées par ANTICOR pour les prochaines élections municipales, cette association n'envisage pas, cette fois-ci, de proposer la signature d'une charte aux candidats mais plutôt de leur demander de s'engager sur certains critères librement choisis parmi une liste et dont un nombre suffisant devra être retenu par les candidats pour qu'ils puissent bénéficier du « label » de l'association.

Il pourrait également être souhaitable de clarifier les relations entre cette association et les prochaines commissions compétentes en matière d'Éthique et de transparence. S'il est reconnu, en effet, le mérite et le rôle incontestables d'ANTICOR dans la création de ces instances, celles-ci ont désormais acquis une indépendance de fonctionnement et il serait souhaitable qu'elles puissent la conserver à l'avenir.

Par ailleurs, ANTICOR souhaiterait proposer une charte aux EPCI.